



swisspool

Sektion des Schweizerischen Billardverbandes
www.swisspool-billard.ch



Règlement concernant les arbitres



Egalité linguistique

Les termes utilisés dans le présent règlement sont de nature générique et concernent indifféremment les genres féminins et masculins.

Réserve

Le comité de Swisspool se réserve le droit d'effectuer des modifications, des compléments ou des adaptations des dispositions du présent règlement selon le règlement de section.

Divergences

En cas de divergences avec d'autres articles publiés ailleurs (homepage, etc.), le présent règlement fait foi. La version originale allemande du présent règlement fait foi si des problèmes ou des divergences apparaissent.

Abréviations:

TQ	Tournoi qualificatif de la fédération
CS	Championnats suisses
CT	Commission technique
AC	Arbitre en chef
Ar	Arbitre
DT	Direction du tournoi
SP	Section Pool (Swisspool)

Tous les règlements de Swisspool:

- Règlement de section
- Règlement de compétition
- Règlement de directeur de tournoi
- Règlement des finances et des frais
- Règlement du cadre national
- Règlement de la jeunesse
- Règlement disciplinaire et des sanctions
- Règlement concernant les arbitres

Historique du document

Index	Date:	Modification:	Raison:	Auteur:
0000	08.06.2007	Rédaction		?
0001	01.07.2017	Remaniement total	Modifications fondamentales/Réorganisation	D. Meierhofer
0002	30.10.2017	Petites modifications	Finalisation pour le comité	D. Meierhofer
0003	10.04.2018	Petites adaptations du texte	Fédération → Section, cours pour débutant → Cours de base	D. Meierhofer
0004	15.06.2019	Précisions concernant le texte	Adaptations EPBF 5.2 et frais 6	D. Meierhofer

Sommaire

1.	Généralités	4
1.1.	Types d'arbitres et tâches	4
1.2.	Organisation	4
2.	Niveau des arbitres	5
2.1.	Arbitre A	5
2.2.	Arbitre B	5
2.3.	Arbitre C	5
2.4.	Arbitre D / Arbitre en chef (AC)	5
3.	Formation	6
3.1.	Cours de base (cours A)	6
3.2.	Cours avancé (cours F)	6
3.3.	Stage	6
3.4.	Examens	6
3.5.	Supervision.....	6
3.6.	Cours d'arbitres internationaux	6
4.	Engagement d'arbitres dans les tournois de section (TQ/CS)	7
4.1.	Tournois de qualification (TQ)	7
4.2.	Qualifications pour les finales des CS.....	7
4.3.	Week-end des finales des CS	7
5.	Engagement d'arbitres dans les Open (OP)	8
5.1.	Open nationaux.....	8
5.2.	Tournois internationaux (autorisés par l'EPBF)	8
6.	Frais des arbitres	8

1. Généralités

1.1. Types d'arbitres et tâches

Arbitre de table (Table Referee)

L'arbitre de table est responsable:

- d'une table bien définie;
- il surveille le match et fait toutes les annonces;
- il est responsable du bon déroulement du jeu;
- il assure l'ordre à la table et autour de la table et garantit la propreté du matériel de jeu.

L'arbitre est actif.

Arbitre de zone (Area Referee)

Si un seul arbitre est présent sur le lieu de tournoi, il sert de soutien aux joueurs et au directeur du tournoi. L'arbitre donne les renseignements concernant les règles de jeu et peut également juger un coup si nécessaire ou si demandé.

Il ne surveille pas les matchs.

Il peut y avoir plusieurs arbitres, chacun étant responsable d'un certain nombre de tables (généralement quatre).

L'arbitre est passif et a les mêmes tâches que si un seul arbitre était présent.

L'arbitre observe attentivement les tables et peut, à la demande des joueurs, leur dire s'il a vu une faute particulière. Il assurera l'ordre et la propreté du matériel de jeu.

Arbitre principal (Head Referee)

L'arbitre principal est l'arbitre en chef du tournoi.

Il coordonne l'affectation des arbitres présents et assure la liaison entre la direction du tournoi et les arbitres.

En cas d'incertitudes au sujet des règles de jeu, il soutient la direction du tournoi.

1.2. Organisation

L'arbitre de zone est supervisé par un arbitre en chef (AC).

La section a des arbitres de différents niveaux de formation (A, B, C, D).

Après la formation, un arbitre est admis en tant que tel pour deux ans et est inscrit sur la homepage en tant qu'arbitre actif. Si un arbitre est actif au cours de cette période, sa licence est prolongée. L'administration incombe à l'AC.

Les fonctions de contrôle de la section (par exemple contrôle de la tenue des joueurs ou de l'état du matériel de jeu de l'organisateur, etc.) peuvent également faire partie des tâches des arbitres.

En cas d'infraction au code vestimentaire, le participant sera averti et signalé à l'AC, qui tient une liste.

En cas de nouvelle infraction, le participant peut être exclu.

Une liste à jour sera envoyée aux arbitres avant le tournoi correspondant (e-mail).

2. Niveau des arbitres

2.1. Arbitre A

Cet arbitre a suivi le cours de base, a réussi l'examen théorique concernant les règles de jeu et peut être engagé comme arbitre de zone.

Ces arbitres transmettent leurs connaissances des règles de jeu au sein de leur club ou association. Il est souhaitable que tous les clubs actifs aient au moins un arbitre A.

Conditions pour participer au cours: aucune
Conditions pour obtenir le statut A: suivi du cours A et examen théorique concernant les règles de jeu réussi.

2.2. Arbitre B

En plus du cours de base et de l'examen théorique concernant les règles de jeu, cet arbitre a suivi le cours avancé ainsi qu'un stage et a réussi l'examen pratique.

L'arbitre B peut être engagé partout en Suisse comme arbitre de table ou de zone.

Conditions pour participer au cours: statut A
Conditions pour obtenir le statut B: suivi du cours F, stage et examen pratique réussi.

Les arbitres très expérimentés ayant de bonnes connaissances de l'anglais peuvent également devenir des arbitres internationaux (EPBF).

2.3. Arbitre C

Cet arbitre est un arbitre expérimenté qui, en plus de ses fonctions d'arbitre B, peut également être engagé comme formateur pour débutants.

Idéalement, il devrait y avoir trois à quatre arbitres ayant le statut C, dont au moins un devrait maîtriser le français.

Conditions pour obtenir le statut C: statut B et recommandation AC/CT

2.4. Arbitre D / Arbitre en chef (AC)

Cet arbitre est un arbitre B ou C, qui gère la gestion administrative des arbitres de zone. Cet arbitre est appelé arbitre en chef (AC).

L'AC coordonne les engagements des arbitres.
En règle générale, l'AC est l'arbitre principal d'un événement majeur.

Il organise des cours d'arbitres qu'il ne doit pas nécessairement donner lui-même.
L'AC a un siège en tant que membre de la CT.

Condition: est nommé par la CT ou le comité

3. Formation

3.1. Cours de base (cours A)

Ce cours peut aussi être désigné comme étant un «cours des règles de jeu». Toutes les règles sont discutées et expliquées en l'espace de 6 à 8 heures environ.

Il y a un examen théorique concernant les règles de jeu à la fin du cours.

3.2. Cours avancé (cours F)

Ce cours s'adresse aux arbitres actifs. Le comportement à la table est discuté et exercé.

3.3. Stage

Le statut B requiert un stage ainsi qu'une évaluation positive.

Après une courte introduction, le participant prendra la fonction d'arbitre de table lors d'un tournoi. Il sera observé par au moins un ou deux formateurs.

Si le participant commet des erreurs grossières, le formateur interviendra. Le formateur peut devenir actif et donner des conseils à l'arbitre.

Une évaluation sera faite à la fin du stage (examen pratique).

3.4. Examens

Examen théorique concernant les règles de jeu à la fin du cours A:

Cet examen permet d'évaluer les connaissances des règles de jeu des participants aux cours. Le résultat devrait permettre de donner une recommandation aux participants aux cours pour qu'ils sachent où approfondir leurs connaissances des règles de jeu et qu'ils puissent remédier à tout point faible.

Si nécessaire, l'examen peut être repassé. L'examen est organisé par l'AC et se compose de questions ouvertes et de questions à choix multiple.

Examen pratique à la fin du cours F:

Après le cours F, un stage est effectué, mais il a lieu un autre jour. Sur la base du stage, une évaluation (examen pratique) est réalisée.

3.5. Supervision

L'AC ou l'un de ses arbitres C peut observer un arbitre sous supervision. Cela se produit normalement pendant un engagement normal. L'observateur n'interviendra pas. Ses observations seront discutées après le match.

3.6. Cours d'arbitres internationaux

Un arbitre expérimenté avec de bonnes connaissances de l'anglais peut s'inscrire auprès de l'EPBF pour suivre un cours d'arbitres internationaux. L'objectif de la section est de disposer de plusieurs arbitres internationaux.

4. Engagement d'arbitres dans les tournois de section (TQ/CS)

4.1. Tournois de qualification (TQ)

L'AC établit un calendrier des engagements pour tous les tournois de qualification afin qu'il y ait toujours un arbitre de zone sur le lieu de tournoi.

Cet arbitre sert de soutien pour les joueurs et le directeur du tournoi. Il donne des renseignements concernant les règles de jeu et peut également juger un coup si nécessaire ou si demandé.

Il ne surveille pas les matchs.

Exigence minimale: Statut A

4.2. Qualifications pour les finales des CS

L'AC établit un calendrier des engagements pour tous les tournois des CS afin qu'il y ait toujours un arbitre de zone sur le lieu de tournoi.

Cet arbitre sert de soutien pour les joueurs et le directeur du tournoi. Il donne des renseignements des concernant les règles de jeu et peut également juger un coup si nécessaire ou si demandé.

Il ne surveille pas les matchs.

Exigence minimale: Statut A (B est souhaitable)

4.3. Week-end des finales des CS

L'AC établit un calendrier des engagements de telle sorte que les arbitres disposent de suffisamment de temps pour se reposer et se restaurer. Les souhaits des arbitres devraient être pris en compte dans le calendrier.

Selon les possibilités, il devrait y avoir un arbitre remplaçant pour chaque tour.

S'il y a suffisamment d'arbitres, ils seront engagés comme arbitres de table, sinon comme arbitres de zone avec 4 tables chacun.

Exigence minimale: Statut B

5. Engagement d'arbitres dans les Open (OP)

5.1. Open nationaux

Dans les Open de niveau national, l'engagement d'arbitres se fait sur base volontaire jusqu'à une certaine taille.

Lorsque des arbitres sont demandés, l'AC organise l'engagement des arbitres. Les frais de ces engagements sont à la charge de l'organisateur.

L'objectif est:

Tournois avec 128 joueurs ou plus:

- Il doit y avoir au moins 1 arbitre de zone pendant tout le tournoi.
- Les demi-finales et la finale au moins doivent être arbitrées par des arbitres de table.

Tournois avec de 65 à 127 joueurs:

- Il doit y avoir au moins 1 arbitre de zone pendant tout le tournoi.
- La finale au moins doit être arbitrée par un arbitre de table.

5.2. Tournois internationaux (autorisés par l'EPBF)

Conformément au règlement de compétition, il est obligatoire d'avoir des arbitres dans tous les tournois internationaux autorisés par l'EPBF.

Le SO sélectionne les arbitres en collaboration avec l'organisateur.

Un arbitre de zone doit être présent sur le lieu de tournoi tous les jours de matchs. Le jour de la finale, des arbitres de table doivent être engagés à partir des demi-finales.

Les frais des arbitres, y compris la nourriture, sont à la charge de l'organisateur.

6. Frais des arbitres

Pour la règlementation des frais, veuillez consulter le règlement des finances et des frais (art. 3).

Les frais des arbitres de tous les types de tournois (tournois de la fédération et Open) seront remboursés par la section après réception de la note de frais.